



REGLEMENT INTERIEUR

ASEC SECTION GYMNASTIQUE

I - LES ENTRAINEMENTS

L'adhésion à l'ASEC Section Gymnastique implique **OBLIGATOIREMENT** :

- la remise du dossier complet (notamment la fiche d'inscription, le certificat médical datant de moins de trois mois ou le questionnaire de santé avec l'attestation santé),
- le paiement dans son intégralité : cotisation ET licence,
- la participation de la gymnaste **à tous les entraînements** selon le planning qui vous a été remis ainsi **qu'aux compétitions** pour lesquelles elle aura été sélectionnée par les monitrices.

En cas d'absence de la gymnaste, nous demandons aux parents de nous prévenir.

Si votre enfant repart seul du gymnase après les cours, l'autorisation parentale incluse sur la fiche d'inscription est obligatoire.

Il est précisé qu'aucun remboursement de cotisation ne pourra être effectué après le 1^{er} octobre. Pour tout cas légitime, nous nous engageons à examiner chaque situation que nous traiterons au cas par cas, votre demande devra être effectuée par mail à asec.gymnastique@yahoo.fr.

II – TENUE DE LA GYMNASTE

Une tenue de sport est nécessaire, à savoir :

- > Un tee-shirt long avec un corsaire ou short (pour la petite enfance et les éveils)
- > Un justaucorps (pour les autres catégories)

Ainsi que des chaussons de gym ou petites chaussures légères pour aller des vestiaires à la salle d'entraînement ; **les enfants doivent arrivés avec les cheveux bien attachés.**

Par souci de sécurité, le port de bijoux (bracelet, chaîne, bague, etc...) est interdit.

Afin d'éviter les pertes ou les vols (dont le Club déclinera toute responsabilité), il est souhaitable de marquer les vêtements.

Lors des compétitions, le justaucorps du Club est fourni ; par contre, la veste de survêtement du club (50€) sera à la charge de la gymnaste.

III - DISCIPLINE

L'ASEC Section Gymnastique est une association respectueuse tant de l'esprit sportif que de l'éthique sportive originel.

C'est pourquoi, nous exigeons de nos licenciés une attitude et une tenue correcte et décente ;

Une présence régulière et une ponctualité aux entraînements sont demandées. **L'heure du début des cours n'est pas l'heure d'arrivée de la gymnaste mais l'heure à laquelle l'entraînement commence ; il est donc vivement recommandé d'arriver un peu avant l'heure prévue afin de pouvoir se changer avant le début de l'entraînement.**

Tant l'accès aux salles d'agrès que l'utilisation des agrès sont interdits :

- d'une part hors la présence des entraîneurs et/ou monitrices,



- et d'autre part avant le début des entrainements.
Seul l'accès aux vestiaires est autorisé.

LES PARENTS (OU RESPONSABLES) DOIVENT ACCOMPAGNER LES ENFANTS JUSQU'À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET S'ASSURER DE LA PRÉSENCE EFFECTIVE DES ENTRAÎNEURS.

LES ENFANTS NE DOIVENT PAS RESTER SEULS À L'EXTÉRIEUR DU GYMNASSE ; ILS DOIVENT RESTER SOUS LA SURVEILLANCE DES PARENTS JUSQU'À L'ARRIVÉE DES ENTRAÎNEURS.

LA RESPONSABILITÉ DU CLUB N'EST ENGAGÉE QUE PENDANT LA DURÉE DES ENTRAÎNEMENTS ET DANS LA SALLE D'AGRES.

Compte tenu de la configuration de notre salle de gymnastique, il est demandé aux parents de quitter ladite salle après avoir déposé leur enfant ; cette disposition ne s'applique pas à la petite enfance ni aux éveils.

En cas de comportement jugé inapproprié ou de non-respect au présent règlement intérieur, le Club se réserve le droit, après réunion des membres du Bureau, d'exclure la gymnaste, soit de manière temporaire, soit de manière définitive.

Pendant les vacances scolaires, les entrainements seront suspendus ; toutefois, lorsque cela sera possible, nous organiserons des stages de perfectionnement.

IV - COMMUNICATION

Toutes les communications avec les familles se font uniquement par courriel ; nous vous demandons par conséquent de bien vouloir nous fournir **une adresse électronique valide** qu'il conviendra d'écrire lisiblement et en majuscules sur le bulletin d'inscription.

Vous trouverez une grande partie des informations communiquées par mail sur notre site internet :

<http://asecgym.sportsregions.fr/>

[Facebook : Groupe AVON Gym](#)

Notamment : les horaires, les fermetures exceptionnelles, les compétitions et les résultats, les stages éventuels, des photos, et bien d'autres choses ...

Afin de rendre notre site internet et notre page Facebook attractifs et vivants, vous nous autorisez à utiliser les photos de vos enfants prises par nos soins. En cas de refus de votre part, vous devrez faire parvenir au Bureau un document écrit pour exprimer votre désaccord à propos de l'utilisation des photos de votre enfant. Votre refus sera naturellement pris immédiatement en compte.

Pour toute question de quelque nature que ce soit, notre adresse mail est à votre disposition :

asec.gymnastique@yahoo.fr

V - FONCTIONNEMENT DU CLUB

L'ASEC (AVON SPORTIF ET CULTUREL) est une Association multisports de la ville d'AVON ; elle se compose des sections suivantes :

- hand-ball,
- boxe française,



- gymnastique féminine.

La section Gymnastique est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France et se compose d'un Bureau comprenant :

- une Responsable,
- une Trésorière,
- une Secrétaire

Toutes ces personnes sont **bénévoles**, ouvertes à toutes suggestions dès l'instant que celles-ci sont faites avec courtoisie ; seuls les entraîneurs et monitrices diplômés sont salariés.

Nous sommes toujours à la recherche de parents ayant un peu de compétence et de temps à consacrer bénévolement à la bonne marche du Club.

VI - ASSURANCE

Tous les licenciés de notre club sont couverts par une assurance « activité » (option MINI) pour les accidents survenant pendant les entraînements et les compétitions. Le coût de cette assurance est inclus dans la cotisation que vous réglez.

Vous avez la possibilité de souscrire à une option différente (cf. pdf tableau de garanties).

En cas d'accident, les parents seront prévenus directement ainsi que les sapeurs-pompiers ; une déclaration d'accident sera établie.

VIII - MODIFICATION

Le présent règlement intérieur peut être modifié, sur proposition d'un membre du Bureau ou d'un entraîneur.

Toutes les réclamations doivent être adressées au Responsable de la Section par mail.